



Avis de parution légale dans la presse

PIÈCE N°5

**Modification n°1 du Règlement Local de
Publicité intercommunal (RLPi) du Val Parisis**

5.1 1^{er} Avis de parution

5.2 2^{ème} Avis de parution

Département 95 - L'Echo Régional - Mercredi 5 mai 2021

Avis administratifs

7252808001 - AA

Communauté d'agglomération VAL PARISSIS (CAVP) Modification n° 1 du Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPi)

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et recueillir ses observations relatives à la modification n°1 du Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPi) de la communauté d'agglomération Val-Parissis (CAVP) en application de l'arrêté d'ouverture n° A2.1.2021/15 en date du 15 avril 2021.

L'enquête publique aura lieu du 25 mai 2021 (9h-50) au 9 juin 2021 (17h-00), soit pendant 15 jours consécutifs.

Le projet de modification n°1 du RLPi concerne deux communes membres de la CA Val Parissis : Plomayze et Taverny.

Il a pour objet de corriger des erreurs matérielles :

- Classement de la zone d'activités des Pirmières à Plomayze en zone U "Pôle d'emplois et de commerces".

- Classement des terrains situés Chaussée Jules César et au nord de la ZI des Marolets à Plomayze en zone U "hors agglomération", conformément à l'annexe à la délibération n° 586/2019 du conseil municipal du 30 janvier 2019 de la commune de Plomayze.

et de confirmer la modification réglementaire liée au classement de la RD 502 en zone S "Quartiers d'habitat" sur le territoire de Taverny.

Les pièces du dossier d'enquête publique (pièce de présentation, avis des personnes publiques associées et pièces administratives) peuvent être consultées au siège de la CAVP (771 chaussée Jules César, 95250 Beauchamp) et au sein des deux mairies de Plomayze (service urbanisme et foncier, 22, route de Beaumont, 95480 Plomayze) et de Taverny (2, place Charles de Gaulle, 95150 Taverny), conformément au projet de modification et sur un portail informatique spécialement à disposition, aux jours et heures d'ouverture du siège de la CA Val Parissis et des deux mairies, à l'exception des jours fériés, du 25 mai au 9 juin 2021 :

- siège de la CA Val Parissis : du lundi au jeudi de 8h 30 à 12h 30 et de 13h 30 à 17h 45 et du vendredi de 8 h 30 à 12 h 30,

- services urbanisme et foncier de la mairie de Plomayze : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, mardi de 8 h 30 à 12 h 00,

et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Les horaires pourront évoluer en fonction des mesures sanitaires en vigueur au moment de l'enquête publique. En outre, elles seront disponibles sur les sites internet www.valparissis.fr et les deux sites internet des deux mairies de Plomayze (www.ville-plomayze.fr) et de Taverny (www.ville-taverny.fr).

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations :

- sur les registres d'enquête papier prévus à cet effet et présents au siège de la CA Val Parissis et aux deux mairies de Plomayze et de Taverny aux jours et horaires précités,

- sur le registre électronique sécurisé accessible depuis le site internet de la CA Val Parissis : www.valparissis.fr,

- par courriel à l'adresse dédiée suivante : enquête-modrpl@valparissis.fr,

- par courrier postal à destination de la commissaire-enquêteuse : C. Communauté d'agglomération Val Parissis, 271, chaussée Jules César, 95250 Beauchamp.

Mme Florence SHOFF à été désignée commissaire-enquêteuse pour le suivi de l'enquête publique et assurera des permanences selon les dates et lieux indiqués ci-dessous :

- Mardi 25 mai 2021, de 9 h 30 à 12 h 00 au mairie de Plomayze, 42 bis, rue Victor Hugo, 95480 Plomayze,

- Jeudi 27 mai 2021, de 14 h 30 à 17 h 00 au mairie de Taverny, 2, place Charles de Gaulle, 95150 Taverny,

- Mardi 8 juin 2021, de 14 h 30 à 17 h 00 au siège de la CA Val Parissis, 271, chaussée Jules César, 95250 Beauchamp.

La consultation du dossier papier, la consignation des éventuelles observations ainsi que les permanences seront réalisées dans le respect des règles sanitaires mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Au terme de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêteuse seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au siège de la CA Val Parissis ainsi que sur le site internet www.valparissis.fr.

A l'issue de l'instruction, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 1 du RLPi de la CAVP, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qu'il a émis au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire-enquêteuse.

Régime matrimonial

7253654201 - FM

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christine VIERO, notaire au sein de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée "NOTA CONSEILS S" titulaire d'un Office notarial à la résidence de Sarcoules (95200), 66, rue Pierre Brossolette, CRPCEN 95046, le 27 avril 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

M. Hocine GOUTAL, agent de sécurité, et Mme Frédérique Noëlle ROLLIN, serveuse, son épouse, demeurant ensemble à Epriay-sur-Saine (93800), 14, avenue Farvaux.

Monsieur est né à Tizi Ouzou (Algérie) le 3 octobre 1981.

Madame est née à Nancy (54000) le 2 septembre 1976.

Marité à la mairie de Epriay-sur-Saine (93800) le 26 octobre 2019 sous le régime de la communauté d'acquies à défaut de contrat de mariage préalable.

Monsieur est de nationalité algérienne. Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Christine VIERO, notaire à Sarcoules (95200), 66, rue Pierre Brossolette.

Pour Insertion Le Notaire.

7251955001 - FM

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Mme Mélanie LUGARD, suppléante de Maître SOMMIER, notaire à Fontaine (95300), 38, rue de l'Étoile de Vile, le mardi 13 avril 2021,

M. Jean-Jacques Manuel GUEVARA, notaire, né à Casablanca (Maroc) le 5 janvier 1965 et Mme Annette BRUNETTI, notaire, née à Tressay (94750) le 12 avril 1962, demeurant ensemble à Parnham (95200), 5, rue du Général de Gaulle, marité à la mairie de Saint-Paul-lès-Char (49000) le 6 mai 1970, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, envisageant de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions seront reçues en un Office notarial de Me SOMMIER ou, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au domicile de l'un des deux époux, dans un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Pour Insertion Mme Mélanie LUGARD suppléante de Me SOMMIER.

7253654201 - FM

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (Art. 1307 et 3 c.civ) Aux termes d'un acte reçu le 26 avril 2021 par Maître Alain PASQUIER, notaire associé membre de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée "Alain PASQUIER et Christophe LECLERCQ, notaires associés" titulaire d'un Office notarial dont le siège est à Luzarches (Val-d'Oise), 10, rue Écornet, M. Philippe Louis Jean GENESTE, né à Cergy (Val-de-Marne) le 4 septembre 1958, et Mme Fabienne MASETTO, née à Paris (14e arrondissement) le 29 septembre 1927 demeurant ensemble à Chaumontel (Val-d'Oise), 74, rue de Paris, se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale.

Pour toute opposition déclarée de domiciles ont été faite à : SELARY Alain PASQUIER et Christophe LECLERCQ, notaires associés, 10, rue Bonnet, Luzarches (95770).

Pour avis

7253602101 - FM

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Eric LEBRUN, titulaire d'un Office notarial à Vigny (Val-d'Oise), place Ambroise, 1, impasse des Cordons, le 14 avril 2021,

M. Gilles René ORHANT, garagiste, et Mme Christine Nelly GILLES-ORHANT, assistante maternelle, son épouse, demeurant ensemble à Avonnes (95450), 10, rue Charlatiane.

Monsieur est né à Hardincourt (78250) le 3 juin 1962.

Madame est née à Potey (78000) le 20 juin 1965.

Marité à la mairie de Avonnes (95450) le 7 novembre 1967 sous le régime de la communauté d'acquies à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont décidé d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clauses particulières tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront adressées, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, et notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Eric LEBRUN, notaire à Vigny (Val-d'Oise), place d'Ambroise, 1, impasse des Cordons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis et mention Eric LEBRUN, notaire.

7253600001 - FM

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Eric LEBRUN, titulaire d'un Office notarial à Vigny (Val-d'Oise), place Ambroise, 1, impasse des Cordons, le 15 avril 2021, M. Sadok FEMILA, notaire, et Mme Bernadette Simonette WIENER, notaire, son épouse, demeurant ensemble à Lis (95450), 6, rue de la Libération.

Monsieur est né à La Coteau (42120) le 30 mai 1952.

Madame est née à Paris 14e arrondissement (75014) le 28 septembre 1951.

Marité à la mairie de Lis (95450) le 17 octobre 2019 sous le régime de la communauté d'acquies à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont décidé d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clauses particulières tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront adressées, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, et notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Eric LEBRUN, notaire à Vigny (Val-d'Oise), place d'Ambroise, 1, impasse des Cordons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis et mention Eric LEBRUN, notaire.

7253790001 - FM

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Eric LEBRUN, titulaire d'un Office notarial à VIGNY (Val-d'Oise), place Ambroise, 1, impasse des Cordons, le 14 avril 2021, M. Jean-François JOSSERAND, avocat, et Mme Claire Huguetto MALZARD, comptable, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Lau-la-Forêt (95320), 10, rue Emile Almond.

Monsieur est né à Enghien-les-Bains (95880) le 28 décembre 1963.

Madame est née à Paris 17e arrondissement (75017) le 31 août 1968.

Marité à la mairie de Enghien-les-Bains (95880) le 21 septembre 1965 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1530 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Gérard DE KEFFOISSON, notaire à Montmorency (95100), le 17 septembre 1965.

Ont décidé d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clauses particulières tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront adressées, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, et notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Eric LEBRUN, notaire à Vigny (Val-d'Oise), place d'Ambroise, 1, impasse des Cordons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis et mention Eric LEBRUN, notaire.

adressées, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, et notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Eric LEBRUN, notaire à Vigny (Val-d'Oise), place d'Ambroise, 1, impasse des Cordons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis et mention Eric LEBRUN, notaire.

7253751801 - FM

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Eric LEBRUN, titulaire d'un Office notarial à Vigny (Val-d'Oise), place Ambroise, 1, impasse des Cordons, le 29 avril 2021, M. Christophe Flaminio TCHENE-MIAN, transporteur, et Mme Patricia VACHER, employée de maison, son épouse, demeurant à Pirmières (95450), 13, chemin de Marois.

Madame est née à Maisons-Laffitte (95200) le 10 juillet 1961.

Madame est née à Meulan-en-Yvelines (78250) le 20 mars 1968.

Marité à la mairie d'Avonnes (95450) le 3 septembre 1968 sous le régime de la communauté d'acquies à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont décidé d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clauses particulières tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront adressées, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, et notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par acte d'huissier de justice, à Maître Eric LEBRUN, notaire à Vigny (Val-d'Oise), place d'Ambroise, 1, impasse des Cordons.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis et mention Eric LEBRUN, notaire.

7253610201 - FM

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître France LEBRUN, membre de la Société civile professionnelle "Eric GUARDO, Frédéric PETIT, France LEBRUN née PETIT et Olivier GUARDO", titulaire d'un Office notarial à Taverny, 2, rue de Paris, le 6 avril 2021 :

M. Jean-Pierre François SKOWRON, notaire, et Mme Gisèle Marguerite Joanne MOREAU, notaire, son épouse, demeurant ensemble à Beauchamp (95250), 21, avenue des Septs.

Monsieur est né à Villers-Cotterêts (00200) le 10 août 1949.

Madame est née à Paris (75014) le 30 juillet 1949.

Marité à la mairie de Bondy (93140) le 31 juillet 1971 sous le régime de la communauté d'acquies à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles avec diverses clauses quant à l'attribution en cas de décès.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice, auprès de Maître France LEBRUN, notaire à Taverny (Val-d'Oise).

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Annonces légales et judiciaires



MEDIALEX Annonces Légales & Formalités

Faites-nous parvenir vos annonces légales et judiciaires

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique,